

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/03/2026

Réuni le : 02/04/2026

Sous la présidence de : Bruno Delaigue

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2025 comme suit :

☒ Sur un compte de réserve unique

☐ Avec subdivision

Pièce(s) jointe(s)

☐ Oui ☒ Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 41
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/03/2026

Réuni le : 02/04/2026

Sous la présidence de : Bruno Delaigue

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2025

Budget d'origine :

Budget primitif : ☒ [X]

Budget annexe : ☐ []

Réserves :

Avec réserves ☐ []

Sans réserve ☒ [X]

Pièce(s) jointe(s)

☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 25

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0383300F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ICARE
1 AVENUE DES TIRIGNONS
38570 GONCELIN
Tel : 0438729410

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation du PV du CA du 26/02/2026

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/03/2026
Réuni le : 02/04/2026
Sous la présidence de : Bruno Delaigue
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le PV du CA du 26 février 2026

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PV du CA du 26/02/2026 : le conseil d'administration adopte le PV du CA du 26/02/2026

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

ACADEMIE DE GRENOBLE

**ETABLISSEMENT : Collège ICARE
GONCELIN**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2025-2026

Numéro de séance : 5

Date de convocation : 20/03/2026

Présidence de : M. Bruno DELAIGUE

Quorum : 12

Nombre des présents : 17 membres

SOMMAIRE

Décision Page

DES QUESTIONS TRAITEES

**Avis
Vote
Extrait
Motion**

1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Approbation du Procès-Verbal de la séance du
26/02/2026

V

**2. ORGANISATION COMPTABLE ET
FINANCIERE**

Compte financier 2025
Compte-rendu d'exercice des délégations du conseil
d'administration au chef d'établissement

V

3. ACTION EDUCATRICE

Programmation de la séquence d'observation en milieu
professionnel en 2026-2027

Signatures :

Le Président

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 2 avril 2026

	Qualité	Titulaires Nom-Prénom	P	A	E	Suppléants Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DELAIGUE Bruno	P						
	Principal adjoint	GINET Stéphane	P						
	Adjoint-Gestionnaire	JASSIGNEUX Julie	P						
	CPE	LEVROUX Charlène	P						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	KOHLY Martine GUICHARD Annick				E BAUDAIN Philippe E MAURIN Stéphane			P
	Commune siège	-							
	Communauté de communes (consultatif)	-							
Personnalité qualifiée		En attente							
Total :									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	LAVIEVILLE Kristell LIAIGRE Fabien ORLIAGUET Laurent AUGER GREVEN Mélanie PREVOST Mickael DAHMOUL Sybille	P P P			E BIASI Eric CHIODI-BRUN Caroline E VIDAL-ROSSET Anne-Laure E	P		E
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	KEJIKIAN Pascale MANGIONE Nadine	P P						
Total :									
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	BRUNET-MANQUAT Léa COLONEL Laëtitia MOULIN Audrey BURDIN Elisabeth BRUNEAU Elsa MEYER Valérie		A A P A P		VILLEMAZET Nadine LESCURE Cédric NUCCI Marie-Laure LANGLOIS Christine AMMAOUI Nasser BOURDIER Romain	P P P		
	Elèves	ABIR Lilia CAZES Noémie	P			CAO Lam Thu DECORTE Lynn	P		
Total :									

RUBRIQUE I. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Ouverture de la séance à 17h30.

Secrétaire de séance :

Présents à l'ouverture : membres

Le principal souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Le quorum fixé à 12 est atteint (17 présents) et la séance est ouverte à 17h30.

1.1 Adoption du PV de la séance du 25 novembre 2025

Le principal soumet au vote le CR du 25 novembre 2025 envoyés aux membres le 6 février 2026.

Vote° : Présents : - Pour : 17 - Contre : 0 - Abstention : 0

RUBRIQUE II. ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE

2.1 Adoption du compte financier avec ou sans réserve :

Mme JASSIGNEUX propose aux membres de refaire une lecture du rapport de l'ordonnateur envoyé préalablement à la séance du conseil d'administration. Elle rappelle globalement le fonctionnement du budget. Elle rappelle que le budget est un acte de prévision et que le compte financier est une « photographie » de la situation au 31 décembre de l'exercice précédent.

M. Levy intervient : il est Agent Comptable au lycée Marie Reynoard de Villard-Bonnot.

Présentation est faite au Conseil d'administration des données comptables arrêtées au 31 décembre 2025.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un résultat positif de 54 032,90 €, constituant un résultat satisfaisant. La variation du fonds de roulement est de 54 473,94 €. Le montant est de 143 476,23 € (89 002,29 € en fin de l'exercice précédent).

En conséquence, le **fonds de roulement au 31/12/2025 de 143 476,23 €** est composé comme suit :

- réserves mobilisables : **133 968,10 €**
- stocks : **9 508,13 €**
- provisions : 0 €
- cautions reçues (compte165) : 0 €

Pour information, le montant du fonds de roulement ne doit pas être inférieur à 30 jours de fonctionnement soit 26 684 € - sans les stocks alimentaires. Ce seuil a été fixé par la commission permanente du département.

Arrivée de Mme MOULIN à 17h45, délégué parents NPI – Donc 18 présents.

Le principal demande aux membres du CA s'ils ont des réserves : pas de réserve exprimée.

Vote° : Présents votants : - Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le compte financier est adopté sans réserve.

2.2 Affectation du résultat de l'exercice 2025 :

Le principal demande aux membres du CA d'affecter le résultat sur un compte unique.

Vote° : Présents votants : - Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

RUBRIQUE III. ACTION EDUCATIVE

3.1 Programmation de la séquence d'observation en milieu professionnel en 2026-2027

Semaine du lundi 23 au samedi 28 novembre (dernière semaine du trimestre 1)

Vote° : Présents votants : - Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

RUBRIQUE IV. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

Fin de séance à 18h08